



CCCCPS / 2024 / DE037
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Hervé MARITON et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Autorisation d'engagement Mémoires de territoire n°2024-01

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le projet mémoires de territoire a été approuvé lors du ROB 2024.

Pour une meilleure gestion comptable de cette opération, il est proposé de créer une autorisation d'engagement qui couvrira la totalité de la dépense de fonctionnement à venir. Cette dernière est évaluée à la date du Conseil Communautaire. Il convient également de se prononcer sur les crédits de paiements qui représentent la répartition des crédits par exercice budgétaire.

Pour 2024, les crédits budgétaires s'élèvent à 30 824 € TTC Les dépenses totales à engager sur la totalité de l'autorisation de programme sont de 41 420 € TTC.

Il est proposé d'ouvrir cette autorisation d'engagement jusqu'en 2025 et selon les modalités suivantes :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
 Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

DEPENSES					
Comptes	Mtant Total Opération	Crédits ouverts HT	Crédits ouverts TTC	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement					
Ecrivain	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	
Illustrateur	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	
Conception livre	7 224,00	6 020,00	7 224,00	7 224,00	
impression livre	10 596,00	8 830,00	10 596,00		10 596,00
ETP	11 550,00				
	52 970,00	38 450,00	41 420,00	30 824,00	10 596,00
Investissement					
Captures sonores	9 300,00				
Aménagement dans les v	5 100,00				
	14 400,00				
TOTAUX	67 370,00	38 450,00	41 420,00	30 824,00	10 596,00
RECETTES					
Comptes	Mtant Total Opération	Crédits ouverts HT	Crédits ouverts TTC	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement					
74718 Destination France	17 600,00	13 534,00		10 426,00	3 108,16
7472 LEADER	32 400,00	26 300,00		20 260,00	5 721,84
Totaux	50 000,00	39 834,00	39 834,00	30 686,00	8 830,00
Investissement					
Département	2 710,00				
FCTVA	837,00				
Totaux	3 547,00				
Autofinancement					
Autofinancement	13 823,00		1 586,00	138,00	1 766,00
TOTAUX	67 370,00	39 834,00	41 420,00	30 824,00	10 596,00

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'ouvrir une autorisation d'engagement n° AE 2024-002 pour mettre en œuvre le projet mémoires de territoire en validant le budget prévisionnel ci-dessus.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L2311-3 et R2311-9 ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février 2024 ;
VU l'avis favorable de la commission finances et perspectives élargie au Bureau en date du 12 mars 2024 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver l'autorisation d'engagement n° AE 2024-002 jusqu'au 31 décembre 2025,
- 2) de valider le budget prévisionnel ci-dessus de l'autorisation d'engagement N°2024-01 .

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 32 voix.

Votants CONTRE : 0 voix.

S'abstenant : 3 voix, Jean Christophe AUBERT, Stéphanie KARCHER et Franck MONGE.

VI. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

